



# REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



## *Comité National de Lutte contre l'Incendie, les Feux de Brousse et autres Calamités (C.N.L.I.F.B.C.)*

Adresse:

**Avenue GAMAL ABDEL NASSER  
B.P. 1859  
BANGUI  
Rép. Centrafricaine  
Tél. : +236 611137/613128  
Fax : +236 610527**

### **1. Législation :**

- Ordonnance n° 83.013 du 07-02-1983, portant sur la création du Comité national de Lutte contre l'incendie, les feux de brousse et autres calamités.
- Décret n° 83.127 du 12-03-1983, portant sur l'organisation et le fonctionnement du C.N.L.I.F.B.C.
- Décret n° 87.122 du 05-05-1987, modifiant partiellement le décret n°83.127.
- Décret n° 88.094 du 12 mars 1988 créant le Bataillon de Sapeurs-pompiers Centrafricains

### **2. Mission :**

Le Comité est chargé de la mise en œuvre des mesures de prévention et la sauvegarde des personnes et des biens :

- Etudes des différents risques : défini et met en œuvre les politiques de prévention appropriées (sensibilisation et éducation de la population à la Radio et à la Télévision, etc.).
- Mise en place des plans de secours
- Programmes de formation

Le Comité remplit ses missions avec l'appui des cadres du Bataillon de Sapeurs Pompiers Centrafricains formés , notamment, en Suisse, France et Côte d'Ivoire.

### **3. Réglementation et exécution :**

L'exécution de l'aide et des opérations de secours entraîne la mobilisation des membres du Comité.

Dans une région où il n'existe pas de Sous-Comités, on fait appel au Sous-Comités de la Croix-Rouge, membres du C.N.L.I.F.B.C et au Bataillon de Sapeurs Pompiers Centrafricains.

#### **4. Organisation :**

Prenant conscience des missions humanitaires du Comité, la nouvelle organisation est la suivante :

- a) Concernant la gestion des situations d'urgence, de protection et de secours, le C.N.L.I.F.B.C. coordonne les activités des membres du Comité (Croix-Rouge, Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité, ...)
- b) Le Président du Comité ou, par délégation, une autre personne déclenche le dispositif de protection et de secours ;
- c) Des Sous-Comités existent actuellement sur les trois quarts du territoire. Le déclenchement et la coordination des secours sont sous la responsabilité des préfets, des Sous-préfets ou des maires ;
- d) Sur la plan national le Comité National de Lutte contre l'Incendie, les Feux de Brousse et autres Calamités n'a pas encore de partenaires.

En cas d'urgence les instructions sont centralisées sous l'autorité du Président du Comité qui peut confier ses responsabilités à un cadre qualifié du Comité ou à un responsable du Sous-Comité assisté de ses conseillers techniques

#### **5. Personnel :**

Le Comité National de Lutte contre l'incendie est composé de:

- 8 Cadres permanents représentant 8 Ministères
- 1 Président
- 4 Cadres Techniques et Administratifs
- 2 Médecin des catastrophes.
- 2 Techniciens Supérieurs de Santé
- 5 Infirmiers
- 2 Conseillers Techniques Français.

#### **6. Formation :**

Le Comité organise la formation des compagnies d'intervention en cas de catastrophe, élabore et exécute des programmes de formation pour les personnels des Etablissements à risque et recevant du public, organise des séminaires de formation sur la gestion des catastrophes.

### ***7. Equipement et matériel :***

Le Comité dispose d'un minimum d'équipement mis à la disposition du Corps des sapeurs Pompiers Centrafricains :

- 4 Engins d'incendie tout terrain
- 3 Ambulances
- 1 Remorque de secours routier
- 2 Motopompes remorquables
- Des valises de premiers soins
- Matériels pour la formation

### ***8. Finances :***

Un budget de 1.800.000 CFA, inscrit sur le budget général de l'Etat, est alloué au Comité. Aucune autre aide financière ne vient compléter les crédits alloués.

Les travaux menés par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale devraient permettre dans un délai raisonnable de dégager sur le budget de l'Etat des crédits nécessaires au bon fonctionnement du Comité.

## **M. Lucien GONDA**

**Responsable du Secrétariat général  
du Comité National de Lutte contre l'Incendie,  
les Feux de brousse et autres Calamités**